

# La lettre de **Michèle TABAROT**

Député de la 9ème circonscription des Alpes-Maritimes

**Votre député vous rend compte de son action**



Septembre-Décembre 2007

## **Engagements tenus dès le mois de juillet...**

**L'activité parlementaire qui a suivi les élections présidentielles et législatives a été intense, dans le respect du programme ambitieux du Président de la République.**

**Depuis le mois de juillet, Michèle TABAROT et ses collègues parlementaires se sont consacrés à l'adoption de nombreux projets de loi.**

### **La loi renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs :**

Il fallait adresser un signal fort et clair aux délinquants endurcis qui en s'enfonçant dans la récidive minent les fondements de notre société en diffusant un sentiment désastreux d'impunité.

### **La loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat :**

Il fallait engager une politique audacieuse de retour à la confiance. L'objectif sera atteint avec l'adoption de cette loi qui reprend l'essentiel des mesures fiscales du candidat Nicolas SARKOZY : défiscalisation des heures supplémentaires pour travailler plus pour gagner plus ; suppression pour 90 % des cas des droits de donation et de succession; plafonnement à 50 % du bouclier fiscal;...

### **La loi sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres :**

Il fallait signifier que le droit de grève, qui est inaliénable, ne doit pas pour autant prendre en otage les usagers du service public des transports.

Présente et active durant cette période, Michèle TABAROT mesure combien la nouvelle politique voulue par le Président SARKOZY est déjà à l'œuvre.

### ...Avant une rentrée parlementaire très active

Interrompus le 4 août après la clôture de la session extraordinaire, les travaux du parlement ont repris le 17 septembre avec l'examen de textes attendus par les Français et qui correspondent à plusieurs engagements forts du Président SARKOZY.

Dans l'hémicycle, **le texte sur le contrôle de l'immigration** qui prolonge le dispositif législatif mis en place par les gouvernements précédents a été adopté :

- L'obligation faite aux candidats au regroupement familial de suivre, dans leur pays, une formation leur permettant de mieux maîtriser notre langue et de connaître les éléments fondamentaux de nos valeurs républicaines.
- Précisions sur les conditions matérielles (niveau de ressources hors prestations sociales notamment) requises pour autoriser la venue en France des familles de résidents en situation régulière.

Forts du soutien massif de nos concitoyens, Michèle TABAROT et ses collègues parlementaires ont veillé à ce que ce texte essentiel soit rapidement adopté afin que notre pays soit mieux à même de maîtriser les flux migratoires en permettant, en particulier, de faire véritablement passer notre pays de l'immigration « subie » à l'immigration « choisie ».

**La création du « contrôleur général des lieux de privation de liberté » était attendue depuis 10 ans pour :**

- Mieux garantir les conditions de dignité qu'un pays moderne doit assurer à tous ceux qui font l'objet d'une privation, même momentanée ( garde à vue etc,) de liberté.
- Emettre des recommandations pour améliorer la législation pénitentiaire.

C'est un élément d'équilibre indispensable au fonctionnement des institutions pénales, au moment où se poursuit la réécriture de nos procédures et notre droit afin de mieux adapter notre justice pénale aux évolutions de la délinquance et de la criminalité.

**Enfin, la grande loi pénitentiaire et la loi relative à la rétention de sûreté pour les délinquants dangereux, bientôt présentée au Parlement, viendront compléter le dispositif.**

**De plus, en ses qualités de Rapporteur de la mission sur l'exécution des peines de justice sur la question des mineurs, de Rapporteur du budget de l'administration pénitentiaire et de membre du Conseil National de l'administration pénitentiaire, Michèle TABAROT poursuit les chantiers engagés pour apporter des solutions durables et efficaces pour le quotidien des Français.**

### **Simplification du Droit**

Partant du constat selon lequel le nombre de lois promulguées et de normes en vigueur ne cesse d'augmenter, la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale, dont Michèle TABAROT est membre, a décidé d'ouvrir un grand chantier de simplification du droit.

La Commission souhaite ainsi rendre la loi plus accessible, plus lisible et plus compréhensible, aussi bien pour les citoyens que pour les professionnels chargés de son interprétation et de son application.

Afin de recueillir l'avis de chacun d'entre vous, un site internet a été spécialement créé :

**<http://simplifionslaloι.assemblee-nationale.fr/>**

Vous pouvez y déposer vos suggestions de simplification. Toutes les propositions seront examinées par la Commission des Lois.

### **Michèle TABAROT en UKRAINE**

Michèle TABAROT a accompagné Hervé NOVELLI, secrétaire d'Etat chargé des entreprises et du commerce extérieur, lors du voyage officiel qu'il a effectué en Ukraine les 16 et 17 septembre dernier à l'occasion de la signature du contrat de construction d'une nouvelle enceinte de confinement de la centrale de Tchernobyl.

Ils ont visité la ville de Pripiat, aujourd'hui abandonnée qui porte encore les stigmates et les traces, 21 ans après, des effets personnels laissés lors de l'évacuation précipitée de 47 000 personnes

Ils ont ensuite visité le site de la centrale où la chape réalisée à l'époque menace de s'effondrer. Michèle TABAROT a également accompagné le Secrétaire d'Etat lors de la visite du « Centre des Enfants de Tchernobyl », structure associative, présidée par le Dr. Marie Laurence SIMONET. Ce centre a depuis sa création, accueilli, examiné et suivi 20 000 patients dont beaucoup d'enfants, victimes innocentes des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

L'enfance est au cœur du combat parlementaire de Michèle TABAROT.

### **Le cap est bon**

On nous prédisait un mois de novembre difficile... Ce qui est sûr, c'est que les observateurs ne sont pas entrés dans l'ère de leur propre rupture, celle qui devrait les conduire à ne pas enfermer systématiquement les pouvoirs publics dans les « lois » immuables de la politique telles qu'elles leur servent à justifier des analyses toujours fondées sur les mêmes poncifs.

.../...

**Ce que nous devons faire est simple : ne pas changer de cap et continuer, sereinement et fermement, à assumer l'ensemble de nos engagements.**

C'est le cas vis-à-vis de la grogne syndicale et politique sur les régimes spéciaux : la plus élémentaire des équités exige qu'ils soient réformés : ils le seront.

C'est le cas vis-à-vis de la problématique universitaire : ce ne sont pas ceux, telle l'UNEF, qui ont accompagné la réforme importante votée en juillet dernier, qui vont aujourd'hui faire croire que cette évolution, essentielle à la survie de notre enseignement supérieur, n'est plus indispensable, et pire, qu'elle serait néfaste.

### **Sur le terrain... avec Michèle TABAROT**

Dans le cadre de la mission d'information sur l'exécution des décisions de justice pénale, Michèle TABAROT, Rapporteur du volet mineur, a invité Jean-Luc WARSMANN, Président UMP de la Commission des Lois à l'Assemblée Nationale, à une visite de terrain dans les Alpes-Maritimes.

Ils ont visité les TGI de Grasse et de Nice, rencontré les Procureurs, Présidents, Magistrats et fonctionnaires de ces institutions. L'objectif de cette mission est de pointer les blocages et de faire des propositions pour les faire disparaître, notamment sur la question des mineurs, dont Michèle TABAROT a la charge.

Si la lenteur de l'exécution des décisions de justice touche l'ensemble des justiciables, elle est d'autant plus préoccupante chez les mineurs pour qui l'exemplarité des peines passe par une application rapide des jugements.

C'est un problème crucial pour les mineurs chez qui la lenteur de la justice est perçue comme un manque d'autorité susceptible d'encourager la récidive.

D'où l'impérieuse nécessité de leur appliquer rapidement les jugements.

### **Dernière Minute...**

Dans la continuité de l'action menée durant la précédente législature, notamment en tant que Présidente du groupe d'études sur l'adoption ou membre de la Mission d'Information sur la Famille, Michèle TABAROT vient d'être nommée co-présidente du groupe d'études parlementaire « Famille-Adoption ».

Dans ce cadre, elle entend poursuivre son engagement en faveur de la protection de l'enfance mais aussi enrichir la réflexion sur des enjeux de société à l'image de la gestation pour autrui ou des familles recomposées.

### **Point info**

La permanence du Député : 2, chemin des Chênes— Quartier Saint-Jacques—06130 Grasse  
Ouverte du lundi au vendredi de 14h30 à 18h—Tél. 04 93 42 61 23  
Email : mtabarot@assemblee-nationale.fr ou 9circonscription@wanadoo.fr

**Groupe Union pour un Mouvement Populaire**

**[www.michele-tabarot.fr](http://www.michele-tabarot.fr)**